

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE (CANDIDATS, MEMBRES, PUBLIC)

Approbation du Comité  
de l'accès à l'information  
et la protection des  
renseignements  
personnels

3 juillet 2024

Entrée en vigueur

3 juillet 2024



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec



## Table des matières

Introduction .....	3
Portée .....	3
Renseignements personnels que l'OIIAQ recueille sur vous.....	4
Auprès des candidats à l'admission (SASI, CEPIA, équivalences), à l'inscription ou à la réinscription au Tableau de l'OIIAQ : .....	4
Auprès des membres inscrits au Tableau de l'OIIAQ : .....	4
Auprès du public en général : .....	5
Auprès des visiteurs du site Internet de l'OIIAQ : .....	6
Lors d'une visite sur l'un des médias sociaux de l'Ordre : .....	6
Caractère public de certains renseignements .....	7
Fins pour lesquelles l'OIIAQ recueille vos renseignements .....	7
Catégories de personnes ayant accès à vos renseignements personnels .....	9
Moyens technologiques par lesquels vos renseignements personnels sont recueillis .....	9
Comment l'OIIAQ recueille-t-il votre consentement ? .....	9
Communication de renseignements personnels à des tiers.....	10
Sécurité des renseignements personnels .....	11
Conservation des renseignements personnels .....	12
Accès et rectification de vos renseignements personnels .....	13
Retrait de votre consentement .....	14
Plainte .....	14
Application de la Politique de confidentialité.....	15
Entrée en vigueur de la Politique de confidentialité .....	15
Modifications et mises à jour de la Politique de confidentialité .....	16



## Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« Ordre » ou « OIIAQ ») a pour principale mission d'assurer la protection du public relativement à l'exercice de la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire au Québec, conformément au *Code des professions* (« Code » ; c. C -26).

L'OIIAQ reconnaît l'importance de préserver la protection des renseignements personnels qu'il obtient dans la réalisation de sa mission et de ses activités. Les renseignements personnels sont recueillis, utilisés, divulgués et conservés conformément aux exigences du *Code*, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1), de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (c. P - 39.1) et du *Code civil du Québec* (c. CCQ-1991) (collectivement les « Lois »).

Par « renseignements personnels », il convient d'entendre tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou non, de l'identifier. De façon générale, les renseignements personnels ne comprennent pas vos coordonnées professionnelles comme votre nom, votre titre, votre adresse, ou votre numéro de téléphone au travail. Ne sont pas des renseignements personnels les renseignements anonymes qui ne peuvent permettre d'identifier un individu.

L'OIIAQ s'engage à s'acquitter de toutes les exigences relatives à la protection, à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels en vertu des Lois et des autres lois applicables. À ce titre, l'Ordre s'est doté d'une Ligne directrice concernant la gouvernance de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et a notamment mis sur pieds un Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (« CAIPRP »), chargé de le soutenir dans sa conformité avec les Lois. Les responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'OIIAQ siègent sur le CAIPRP.

## Portée

La présente *Politique de confidentialité* fait état de la manière dont l'Ordre protège vos renseignements personnels, et ce, afin de tenir compte des exigences des Lois.

Elle s'applique à toute personne qui visite le site Internet de l'Ordre et utilise les différents services qui y sont présentés ou qui interagit avec l'Ordre par le biais de celui-ci ou de tout autre moyen technologique. Elle s'applique également à toute personne fournissant des services au nom de l'Ordre.

Toutefois, elle ne s'applique pas aux sites Internet ou applications exploités par des tiers. L'Ordre n'est donc pas responsable de leurs politiques, de leurs procédures ou de leurs pratiques en matière de protection des renseignements personnels. Comme la décision vous revient d'accéder



à un autre site Internet, il est de votre responsabilité de lire les politiques applicables à ces autres sites avant de procéder ou de fournir de l'information personnelle.

## Renseignements personnels que l'OIIAQ recueille sur vous

Dans le cadre de ses interactions avec vous, et afin de remplir adéquatement sa mission de protection du public, l'OIIAQ doit recueillir plusieurs types de renseignements personnels vous concernant. Les renseignements personnels qu'il recueille sont nécessaires afin de vous offrir les services demandés, selon votre statut par rapport à l'Ordre. Certains renseignements personnels ont un caractère public et ne sont donc pas confidentiels.

Ces renseignements varient en fonction des personnes auprès de qui ils sont recueillis :

### **Auprès des candidats à l'admission (SASI, CEPIA, équivalences), à l'inscription ou à la réinscription au Tableau de l'OIIAQ :**

L'Ordre recueille divers renseignements d'identification (nom, date et lieu de naissance, sexe, photographie), votre langue, vos preuves d'identité, les renseignements relatifs à votre situation familiale ou sociale (dont votre statut d'immigration et votre état civil), votre signature, vos coordonnées résidentielles et professionnelles, des informations relatives à votre parcours académique y compris votre code permanent du MELS, aux formations que vous avez complétées, votre curriculum vitae, vos attestations d'emploi, et autres renseignements pouvant influencer votre admissibilité pour la délivrance d'un permis d'exercice ou l'inscription au Tableau de l'Ordre (exemple : votre dossier judiciaire), les renseignements liés à votre statut d'exercice de la profession à l'extérieur du Québec s'il y a lieu, votre numéro de carte de crédit afin de procéder au paiement de votre demande d'admission et d'inscription, des renseignements sur la santé en lien avec l'exercice de la profession uniquement si nécessaire et lors de demandes d'accommodement aux fins de l'examen professionnel.

Si vous refusez de nous fournir certains renseignements ou d'autoriser l'OIIAQ à les obtenir auprès d'un tiers, il se peut qu'il en découle une impossibilité pour l'Ordre de vous accorder un permis, une autorisation ou une reconnaissance ou de vous inscrire au Tableau de l'Ordre (par exemple, si vous ne donnez pas de renseignement sur les diplômes que vous avez obtenus en vue d'obtenir un permis d'exercice).

### **Auprès des membres inscrits au Tableau de l'OIIAQ :**

L'Ordre recueille vos nom, adresse professionnelle et personnelle, date de naissance, sexe, lieu d'emploi, photographie, adresse courriel, les renseignements relatifs à votre situation familiale ou sociale (ex. retraite, origine ethnique), les renseignements liés à votre formation continue, les renseignements liés à votre statut d'exercice de la profession à l'extérieur du Québec s'il y a lieu, vos coordonnées bancaires, numéro de carte de crédit afin de procéder aux paiements en lien avec votre statut ou vos obligations professionnelles, l'information relative à l'assurance



responsabilité professionnelle, des renseignements sur vos antécédents judiciaires et professionnels en lien avec les pouvoirs de l'Ordre à cet égard, renseignements sur la santé (uniquement si nécessaire à la réalisation d'une activité de protection du public de l'Ordre), renseignements contenus dans votre curriculum vitae lorsque vous êtes appelés à siéger à un comité de l'OIIAQ et autres renseignements qui peuvent également être transmis par des tiers, pouvant influencer votre statut au Tableau de l'Ordre.

Dans certains cas, vous avez une obligation de communiquer certains renseignements personnels sur demande d'un intervenant de l'Ordre, comme dans le cadre d'une enquête d'un syndic ou d'une inspection professionnelle.

Si vous refusez de nous fournir certains renseignements, il se peut qu'il en découle une impossibilité pour l'Ordre de vous offrir des services ou de vous transmettre des communications en lien avec la profession notamment sur les formations, évènements de l'OIIAQ et nouvelles publications.

Il est à rappeler qu'en tant que membre de l'OIIAQ, et en vertu de votre code de déontologie, vous êtes tenus de collaborer et de répondre dans les plus brefs délais à toute demande de fournir certains renseignements provenant du secrétaire de l'Ordre, d'un syndic de l'Ordre, d'un expert que ce dernier s'est adjoint, ainsi que d'un membre, d'un expert ou d'un inspecteur du comité d'inspection professionnelle.

#### **Auprès du public en général :**

Lorsque vous communiquez avec lui, l'Ordre recueille vos nom et prénom, coordonnées qui nous permettent de vous contacter ainsi que tout renseignement nécessaire pour traiter votre demande.

L'OIIAQ pourrait également être amené à recueillir des renseignements sur des membres du public contenus dans des dossiers d'infirmières et infirmiers auxiliaires en conformité avec les articles 122 et 192 du *Code*.

Si vous êtes un candidat à un poste à pourvoir à l'OIIAQ, celui-ci recueille vos nom et prénom, vos coordonnées, votre adresse courriel ainsi que les renseignements contenus dans votre curriculum vitae.

Dans certains cas, pour donner suite à votre demande ou pour les activités de protection du public de l'Ordre, il est nécessaire pour l'Ordre de communiquer des renseignements vous concernant à des tiers, comme un bureau d'avocat mandaté par le bureau du syndic. Si vous refusez de nous donner certains renseignements ou de nous autoriser à les communiquer à un tiers, il se peut que nous ne puissions répondre adéquatement à votre demande, que nous ne puissions vous recontacter pour assurer le suivi de votre demande ou que nous ne puissions pas faire une intervention requise pour assurer la protection du public.



### **Auprès des visiteurs du site Internet de l'OIIAQ :**

Le site Internet de l'OIIAQ peut parfois utiliser des fichiers témoins (Cookies). Un fichier témoin est un petit fichier texte sauvegardé sur le disque dur de votre ordinateur. Il est complètement inoffensif et ne peut contenir de virus. Il permet d'enregistrer vos préférences et de lire ces informations chaque fois que vous accédez au site Internet de l'OIIAQ.

L'utilisation des témoins est de pratique courante et plusieurs sites majeurs les utilisent pour mieux servir leur clientèle. La majorité des navigateurs sont conçus pour accepter les témoins, mais vous pouvez en modifier les paramètres pour les refuser. Toutefois, la modification des paramètres de cookies pourrait empêcher le site Internet de fonctionner correctement.

Lorsque vous visitez son site Internet, l'OIIAQ peut recueillir, à travers les fichiers témoins, certains renseignements techniques, dont votre adresse IP et votre région. Toutefois, cette collecte sera réalisée uniquement si vous consentez à l'activation de ces témoins.

Il est à noter que l'OIIAQ ne conserve pas les renseignements recueillis à travers les fichiers témoins et ne les utilise pas pour vous localiser.

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à lire les [Conditions d'utilisation du site Internet et Déclaration sur l'utilisation des cookies de l'OIIAQ](#) publiées sur son site Internet.

Pour analyser les visites sur son site Internet, l'Ordre a recours au logiciel Google Analytics qui utilise les fichiers témoins pour enregistrer certains comportements des visiteurs, comme le nombre de visites, le chemin parcouru et la durée de chaque visite. Les données recueillies ont pour but d'améliorer le site de l'OIIAQ en fonction des besoins de ses visiteurs et de produire des statistiques et des informations sur les centres d'intérêt de ceux-ci. Elles ne sont pas utilisées à des fins de profilage.

Le site Internet de l'OIIAQ peut inclure des liens vers des sites Internet tiers, des plug-ins, des services, des réseaux sociaux ou des applications. Cliquer sur ces liens ou activer ces connexions peut permettre au tiers de collecter ou de partager des renseignements vous concernant. Si vous suivez un lien vers un site tiers ou utilisez un plug-in tiers, veuillez noter que ces tiers ont leurs propres politiques de confidentialité et nous ne prenons aucune responsabilité pour ces politiques. Nous ne contrôlons pas ces sites tiers et nous vous encourageons à lire la politique de confidentialité de chaque site que vous visitez.

### **Lors d'une visite sur l'un des médias sociaux de l'Ordre :**

Lorsque vous interagissez avec l'Ordre sur ses réseaux sociaux, l'Ordre recueille votre nom et autres renseignements à caractère public ainsi que la forme de votre interaction (appui, partage, commentaires, etc.).



### Caractère public de certains renseignements

Le *Code* prévoit que certains renseignements personnels, d'un candidat à la profession d'infirmière ou infirmier auxiliaire, d'un membre de l'Ordre, ou d'une personne qui n'est plus membre de l'Ordre sont publics.

En ce qui a trait à un **membre**, cela inclut son nom, son sexe, son adresse professionnelle et son numéro de téléphone professionnel, son statut auprès de l'Ordre, la date de son inscription au Tableau de l'Ordre, le fait qu'il détient une assurance responsabilité, les permis et autorisations spéciales qui lui ont été délivrés, ses antécédents disciplinaires et les restrictions à sa pratique.

En ce qui a trait à un **candidat à la profession (SASI, CEPIA, équivalence)**, cela inclut son nom, son sexe, les renseignements sur le lieu où elle ou il exerce ses activités professionnelles, les activités professionnelles qu'il est autorisé à exercer, la date où il a commencé et celle où il a cessé l'exercice de ses activités professionnelles.

En ce qui a trait à une **personne qui n'est plus membre**, cela inclut son nom, son sexe, l'adresse et le numéro de téléphone de son domicile professionnel, l'année de sa première inscription au Tableau et celle de toute inscription ultérieure, toute attestation ou tout permis que l'Ordre lui a délivré, et le cas échéant, les sanctions qui lui ont été imposées par l'Ordre.

Certains de ces renseignements sont accessibles sur le site Internet de l'Ordre ou vous pouvez également y accéder en communiquant avec nous à l'adresse : [oiiq@oiiq.org](mailto:oiiq@oiiq.org).

### Fins pour lesquelles l'OIIAQ recueille vos renseignements

L'OIIAQ recueille, utilise, communique et conserve vos renseignements personnels et confidentiels dans le cadre de ses fonctions afin d'assurer la conduite de ses activités de protection du public ainsi que de vous fournir différents services de manière adéquate et personnalisée.

De manière non exhaustive, l'Ordre recueille, utilise, communique et conserve vos renseignements personnels pour atteindre les objectifs suivants, selon le cas :

- Traiter les demandes de délivrance de permis d'exercice et d'inscription au Tableau de l'Ordre, incluant l'évaluation d'équivalence de diplômes et de formation ;
- Traiter les demandes de délivrance de permis temporaires en vertu de la *Charte de la langue française* et gérer les renouvellements de ces permis ;
- Traiter les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre et gérer les renouvellements annuels d'inscription ;
- Recevoir et traiter les demandes d'admission à l'examen ainsi que les demandes de remise, d'annulation et d'accommodement et tenir les séances de l'examen professionnel ;
- Recevoir et traiter les demandes de réexamen et de révision par suite d'un échec à l'examen professionnel ;





- Recevoir et traiter les informations relatives aux antécédents judiciaires des candidats à l'exercice et de ses membres et faire les interventions requises (refus de délivrance de permis ou inscription au Tableau de l'Ordre, limitation ou suspension de droit d'exercice, radiation, etc.) ;
- Recevoir et traiter les situations où l'état de santé d'un membre ou d'un candidat peut compromettre sa capacité à exercer la profession et faire les interventions requises (limitation ou suspension de droit d'exercice, radiation, etc.) ;
- Offrir, imposer, accorder des dispenses et suivre la réalisation d'activités de formation continue par les infirmières et infirmiers auxiliaires afin d'assurer la conformité avec les exigences règlementaires de formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires ;
- Élaborer et mettre en œuvre des normes de pratique ;
- Mener les activités d'inspection professionnelle afin de vérifier les compétences professionnelles des infirmières et infirmiers auxiliaires ;
- Évaluer la compétence des membres et imposer des conditions particulières d'exercice de la profession et des stages de perfectionnement ;
- Recevoir, gérer et traiter les demandes d'information et les demandes d'enquête et procéder à des enquêtes disciplinaires, de la conciliation, de l'arbitrage de comptes d'honoraires des infirmières et infirmiers auxiliaires et des poursuites disciplinaires ;
- Tenir des audiences disciplinaires, assigner des témoins et assurer le suivi des décisions du Conseil de discipline ;
- Conduire des enquêtes et entreprendre des poursuites en matière d'exercice illégal de la profession et autres infractions pénales prévues au *Code* ;
- Répondre à toute autre demande de votre part ou de la part d'une autre personne ou organisation que vous avez autorisée à s'enquérir auprès de l'Ordre à votre sujet, y compris les demandes d'accès à l'information ;
- Procéder aux élections au Conseil d'administration de l'Ordre ;
- Traiter les candidatures pour siéger aux comités de l'Ordre et pour occuper d'autres fonctions à l'Ordre (inspecteurs, analystes en équivalences, enquêteurs, etc.);
- Verser la rémunération et les avantages dus ainsi que le remboursement de dépenses des membres siégeant au Conseil d'administration ou aux comités de l'Ordre et des autres intervenants (ex. analystes en équivalences, consultants, syndic ad hoc) ;
- Embaucher et rémunérer des employés de l'Ordre ;
- Élaborer des politiques et des règlements visant à assurer la protection du public ;
- Informer et communiquer avec les membres et toute autre personne ou organisation dans le cadre de la poursuite de la mission de l'Ordre ou de ses activités, y compris la rédaction de rapports annuels ;
- Collecter des données statistiques à des fins de recherche, d'analyse ou de publications sur la profession ;
- Attester du statut professionnel d'un membre auprès du public ou d'organismes de réglementation ;
- Gérer les dossiers de membres lors de prises de possession effectuées en raison de cessation d'exercice ;
- Décerner des prix et distinctions ;
- Exploiter, maintenir, améliorer et offrir toutes les fonctionnalités du site Internet et de différentes plateformes de l'Ordre.





## Catégories de personnes ayant accès à vos renseignements personnels

Seuls les employés de l'OIIAQ et, le cas échéant, ses administrateurs, membres de comités, mandataires et fournisseurs de services qui doivent absolument avoir accès à vos renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions sont autorisés à y accéder.

## Moyens technologiques par lesquels vos renseignements personnels sont recueillis

L'OIIAQ recueille vos renseignements personnels par le biais des moyens technologiques suivants :

- Site Internet de l'Ordre et réseaux sociaux ;
- Communications effectuées par courriel, télécopie, téléphone, visioconférence, etc. ;
- Formulaires en ligne ;
- Zone membre/Zone candidat ;
- Plateformes de paiement et de commande en ligne (Netbanx, Paysafe) ;
- Plateforme d'inscription à l'examen professionnel « Mezur » ;
- Portail du développement professionnel « Lara » ;
- Portail de l'examen de français de l'Office de la langue française ;
- Logiciel de réservation de rendez-vous avec le service Infirmière auxiliaire-Conseil « SimplyBook.me » ;
- Bulletins et infolettres de l'Ordre ;
- Inscription en ligne aux événements de l'Ordre (ex. Congrès annuel) ;
- Témoins de connexion « Cookies » et Google Analytics ;
- Toute autre plateforme de fournisseurs externes (ex. Softinov) ;
- Banque de données et de recherche publiques (ex. Plumitif).

## Comment l'OIIAQ recueille-t-il votre consentement ?

L'OIIAQ considère que votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la divulgation de vos renseignements personnels sera valablement fourni dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- s'il est donné expressément par votre acquiescement écrit ou oral;
- si vous fournissez volontairement des renseignements personnels dans un but évident;
- si vous ne vous opposez pas à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels par l'Ordre dans un délai raisonnable après que l'Ordre vous a clairement informé, incluant par l'entremise de la présente Politique de confidentialité, de son intention de le faire et des fins poursuivies.



Ainsi, en visitant le site Internet de l'Ordre ou encore en fournissant des renseignements personnels (par courriel, en remplissant un formulaire en ligne, par téléphone, en faisant une opération sur une des plateformes de l'Ordre, etc.), l'Ordre considère que vous consentez aux modalités prévues dans la présente Politique de confidentialité.

Par ailleurs, lorsque l'Ordre recueille, utilise ou communique des renseignements personnels sensibles, il vous demandera de manifester de façon expresse votre consentement.

Dans certains cas, l'Ordre peut recueillir des renseignements personnels sur une personne sans son consentement, conformément aux Lois ou à tout autre loi ou règlement le permettant.

## Communication de renseignements personnels à des tiers

En principe, l'OIIAQ ne peut utiliser ou communiquer vos renseignements personnels sans votre consentement. Toutefois, en certaines circonstances, l'Ordre peut être tenu de communiquer vos renseignements personnels, sans votre consentement, aux autorités qui ont le droit de les exiger, pour se conformer à toute ordonnance d'un tribunal ou encore si l'Ordre a un motif raisonnable de croire que la communication est nécessaire en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée ou encore pour prévenir un acte de violence, dont un suicide.

Des renseignements peuvent également être fournis à un organisme public, une entreprise, un autre ordre professionnel lorsque cela est nécessaire pour assurer le respect d'une loi.

Dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de contrôle de la profession, l'Ordre traite des renseignements couverts par le secret professionnel ou qui sont autrement confidentiels entre les infirmières et infirmiers auxiliaires et leurs patients. Lorsque l'Ordre obtient de tels renseignements, il déploiera les moyens nécessaires pour s'acquitter de toutes les obligations que l'infirmière et infirmier auxiliaire aurait à cet égard, sous réserve des Lois.

Outre les exceptions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, l'Ordre peut également, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement personnel qu'il détient sur cette personne :

- à une personne ou à un comité visé à l'article 192 du *Code* ou au Tribunal des professions, lorsque cela est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions ;
- à un autre ordre professionnel visé par le *Code* ou à un organisme qui exerce des fonctions similaires ou complémentaires pour la protection du public lorsque cette communication est nécessaire pour une enquête, un processus d'inspection ou la délivrance d'un permis;



- à l'Office des professions du Québec pour l'exercice de ses fonctions ;
- à toute autre personne par voie de communiqué, d'avis ou autrement, lorsque le renseignement se rapporte à des activités professionnelles ou autres activités de même nature de la personne concernée qui risquent de mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité d'autrui.

De plus, l'OIIAQ peut communiquer les renseignements personnels qu'il recueille comme décrit dans la présente Politique de confidentialité à des mandataires, fournisseurs et d'autres tiers dont il utilise les services dans la conduite de ses activités, incluant ses fournisseurs en matière de services comptables, ses auditeurs, ses analystes et ses conseillers juridiques externes.

Dans certains cas, pour donner suite à votre demande, il est nécessaire pour l'Ordre de communiquer des renseignements vous concernant à des tiers, comme le Centre d'examen autorisé où aura lieu votre examen professionnel, le fournisseur responsable de la préparation technique et du traitement de vos résultats d'examen; le fournisseur chargé de l'émission et la transmission de votre permis d'exercice, etc.

En pareilles situations, l'Ordre s'engage à s'assurer que ces tiers respectent contractuellement de garder les renseignements personnels confidentiels, de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles l'Ordre les divulgue et de traiter les renseignements personnels selon les principes énoncés dans la présente Politique de confidentialité et en respect des Lois.

## Sécurité des renseignements personnels

L'OIIAQ s'engage à protéger vos renseignements personnels par des mesures de sécurité (physiques, techniques ou administratives) appropriées à la nature de ceux-ci, et ce, afin d'éviter qu'une personne puisse y avoir accès, les utiliser, les communiquer à des tiers sans y être autorisée ou encore afin de prévenir les pertes ou toute autre atteinte à la protection de ceux-ci.

Le site Internet de l'OIIAQ est hébergé sur une plateforme sécurisée et doté d'un système de protection encadrant les communications électroniques et informatiques de l'Ordre.

Toutes les personnes à l'emploi de l'OIIAQ, incluant les gestionnaires et le personnel temporaire, sont assujetties à un code d'éthique qui requiert de protéger les renseignements et l'information détenus par l'Ordre. C'est également le cas des administrateurs de l'OIIAQ et des membres de comités, qui, en plus de signer un serment de discrétion conforme au *Code*, se sont engagés à respecter un code d'éthique spécifique à leurs fonctions.

Des mesures ont été également entreprises pour faire en sorte que seuls les employés de l'OIIAQ et, le cas échéant, ses administrateurs, membres de comités, mandataires et fournisseurs de services qui doivent absolument avoir accès à vos renseignements personnels dans le cadre de



leurs fonctions soient autorisés à y accéder. De plus, ceux-ci doivent garder les renseignements personnels confidentiels, les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles l'Ordre les divulgue et traiter les renseignements personnels selon les principes énoncés dans la présente Politique de confidentialité en respect des Lois et le cas échéant, de l'entente conclue avec eux à cet égard.

Tout mandataire ou fournisseur de services ayant accès à des renseignements personnels dont l'Ordre a la garde ou le contrôle sera informé de la présente Politique de confidentialité et des autres politiques et lois applicables pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels et devra s'y conformer dans le cadre de la prestation de son mandat pour l'Ordre. Toute entente ainsi que tout contrat ou mandat confié par l'OIIAQ à un tiers qui nécessite la communication de renseignements personnels sera établi conformément aux Lois afin d'y stipuler les exigences légales en vue de la protection de la confidentialité de ces renseignements.

Par ailleurs, lorsque requis par les Lois, l'OIIAQ réalisera des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin de mieux protéger les renseignements personnels et respecter davantage la vie privée des personnes concernées.

Malgré ces mesures, aucune méthode de transmission ou de conservation n'est sûre à 100 % ni à l'abri d'une erreur. Par conséquent, l'OIIAQ ne peut malheureusement garantir une sécurité absolue. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec l'OIIAQ n'est plus sécurisée (par exemple, si vous craignez que les renseignements d'identification de votre compte soient compromis), veuillez contacter l'Ordre immédiatement par écrit à [aiprp@oiiq.org](mailto:aiprp@oiiq.org). Si l'OIIAQ a connaissance d'une brèche de sécurité pouvant entraîner un préjudice sérieux touchant vos renseignements personnels, il vous en informera et avisera aussi les autorités compétentes dès que possible, conformément aux exigences des Lois et en suivant la procédure en vigueur de gestion des incidents de confidentialité.

## Conservation des renseignements personnels

L'Ordre conservera vos renseignements personnels uniquement pendant la durée nécessaire pour réaliser les fins pour lesquelles ils ont été collectés, sauf lorsque la loi prévoit une durée de conservation différente pour répondre aux exigences légales, comptables ou en matière d'avis aux instances gouvernementales appropriées.

Lorsque les fins pour lesquelles un renseignement personnel a été recueilli ont été accomplies, et conformément au calendrier de conservation, l'Ordre détruit ce renseignement personnel. Dans certaines circonstances, l'Ordre pourrait anonymiser vos renseignements personnels afin qu'ils ne puissent plus être associés à vous. À cet effet, l'Ordre se réserve le droit d'utiliser ces données anonymes et dépersonnalisées à des fins légitimes, sans autre préavis ni consentement de votre part en vertu des Lois et des règlements en vigueur, dont le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels*.



En général, vos renseignements personnels sont traités et hébergés au Québec.

Cependant, il est possible que vos renseignements personnels soient communiqués à l'extérieur du Québec, et le cas échéant, qu'ils soient accessibles à des autorités étrangères en vertu des lois applicables. Dans l'éventualité où un transfert de renseignements personnels à l'extérieur du Québec serait nécessaire dans la conduite des activités de l'Ordre, ce transfert n'aura lieu que s'il est évalué que le renseignement bénéficierait d'une protection adéquate, notamment en considérant la sensibilité du renseignement, la finalité de son utilisation, les mesures de protection dont le renseignement bénéficierait, et le régime juridique applicable dans l'État ou la province où ce renseignement serait communiqué. Le transfert sera également soumis aux ententes contractuelles appropriées afin d'assurer cette protection adéquate.

## Accès et rectification de vos renseignements personnels

Il est important que les renseignements personnels que l'OIIAQ détient à votre sujet soient à jour. Veuillez informer l'Ordre de tout changement quant à ceux-ci en écrivant à [oiiag@oiiag.org](mailto:oiiag@oiiag.org) ou le cas échéant, en mettant à jour votre Zone membre/candidat.

Selon les Lois, vous avez le droit de demander l'accès et la correction des renseignements personnels que l'Ordre détient à votre sujet. Vous pouvez soumettre une demande :

- d'accès à vos renseignements personnels;
- de rectification de vos renseignements personnels s'ils sont inexacts, périmés, équivoques, incomplets ou recueillis de façon injustifiée;
- de retrait de votre consentement à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels;
- de cessation de la diffusion de vos renseignements personnels, de désindexation;
- d'obtenir, dans un format technologique structuré et couramment utilisé, un renseignement personnel informatisé que vous avez fourni à l'Ordre (droit à la portabilité, à partir du 22 septembre 2024).

Si vous êtes un membre ou un candidat à la profession et que votre demande vise des renseignements personnels ou un document qui vous concerne, vous êtes invité à visiter d'abord votre Zone membre/Zone candidat afin de consulter et le cas échéant, mettre à jour vos renseignements. Vous pouvez également transmettre une demande d'information en contactant l'Ordre à l'adresse : [oiiag@oiiag.org](mailto:oiiag@oiiag.org).

Les demandes d'accès ou de rectification doivent être faites par écrit au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels de l'OIIAQ à l'adresse : [aiprp@oiiag.org](mailto:aiprp@oiiag.org).

Les demandes d'accès ou de rectification qui visent des documents ou renseignements détenus par le Bureau du syndic doivent être adressées au syndic de l'OIIAQ à l'adresse : [syndic@oiiag.org](mailto:syndic@oiiag.org).



Toute demande doit fournir suffisamment de détails pour permettre à l'Ordre de la traiter. L'OIIAQ répondra dans les vingt (20) jours, à moins qu'il ne prolonge le délai autorisé par les Lois.

L'OIIAQ se dote d'un protocole de prévention des cas d'usurpation d'identité. Ainsi, avant de donner suite à votre demande, l'Ordre doit confirmer votre identité et peut à cette fin vous demander des renseignements spécifiques à votre sujet.

Dans certains cas, les Lois peuvent autoriser l'OIIAQ ou l'obliger à refuser de vous donner accès à tout ou partie des renseignements personnels qu'il détient à votre sujet. De même, des renseignements seront non accessibles une fois détruits ou effacés ou anonymisés, le cas échéant, selon le calendrier de conservation de l'Ordre. Si l'Ordre n'est pas en mesure de donner suite à une demande, il vous informera des raisons, sous réserve de toute restriction légale ou réglementaire.

De plus, l'Ordre peut refuser votre demande de rectification d'un renseignement personnel lorsque cette modification enfreindrait une loi ou une exigence légale ou entraînerait des renseignements incorrects.

À partir du 22 septembre 2024, vous pouvez demander à l'Ordre de vous fournir un renseignement personnel informatisé que vous lui avez fourni dans un format technologique structuré et couramment utilisé, en écrivant au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'adresse : [aiprp@oiiq.org](mailto:aiprp@oiiq.org).

## Retrait de votre consentement

Vous pouvez en tout temps retirer votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication des renseignements personnels en modifiant l'information à ce sujet dans votre Zone membre/Candidat ou en contactant l'Ordre à [oiiq@oiiq.org](mailto:oiiq@oiiq.org). Le retrait de votre consentement pourrait empêcher toutefois l'Ordre de vous fournir ou de continuer à vous fournir certains services. Les explications nécessaires quant à l'impact de ce retrait vous seront fournies afin de vous aider dans votre décision.

## Plainte

L'OIIAQ reconnaît l'importance de protéger vos renseignements personnels. Advenant le cas où vous souhaitez déposer une plainte quant à la protection que l'Ordre accorde aux renseignements personnels qu'il détient, vous pouvez le faire en contactant le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à l'adresse : [aiprp@oiiq.org](mailto:aiprp@oiiq.org).

Si votre plainte vise un document ou un renseignement qui a été obtenu ou qui est détenu par le syndic, un syndic adjoint ou correspondant ou qui a été communiqué par l'une de ces personnes



au sein de l'Ordre, elle doit être transmise par courriel au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du Bureau du syndic de l'OIIAQ à l'adresse : [syndic@oiiq.org](mailto:syndic@oiiq.org).

Pour déposer votre plainte, veuillez indiquer votre nom complet et vos coordonnées et préciser l'objet et les motifs de votre demande. Si votre plainte n'est pas suffisamment précise, le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pourra communiquer avec vous pour obtenir toute information supplémentaire afin d'être en mesure d'évaluer votre demande.

Votre plainte fera l'objet d'une enquête par le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels qui déterminera si le traitement des renseignements personnels est conforme aux politiques de l'Ordre, aux Lois et règlements qui en découlent et à toute autre loi applicable. La personne qui dépose la plainte sera informée du résultat de cette enquête dans les trente (30) jours suivant la réception de votre plainte.

Selon le cas, le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels vous indiquera les mesures correctives prises pour modifier et/ou corriger les pratiques et procédures visées par la plainte ou les motifs de son refus de donner suite à votre demande ainsi que les recours disponibles pour contester cette décision.

Pour apprendre davantage sur le Processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels, veuillez consulter la Ligne directrice concernant la gouvernance des renseignements personnels et l'accès aux documents de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

## Application de la Politique de confidentialité

Vous pouvez communiquer avec l'Ordre au sujet de la présente Politique de confidentialité ou concernant ses pratiques de confidentialité à l'égard de renseignements personnels qu'il détient en vous adressant par écrit au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels à [aiprp@oiiq.org](mailto:aiprp@oiiq.org).

## Entrée en vigueur de la Politique de confidentialité

La présente Politique de confidentialité a été approuvée par le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et le CAIPRP le 3 juillet 2024 et est entrée en vigueur à cette même date.





## Modifications et mises à jour de la Politique de confidentialité

Cette politique de confidentialité peut être révisée conformément au mécanisme prescrit par les Lois et les règlements qui en découlent. Si des modifications importantes y sont apportées, un avis de modification sera publié à la section « [Protection des renseignements personnels et accès à l'information](#) » disponible sur le site Internet de l'OIIAQ. Veuillez visiter périodiquement cette section afin de vérifier tout changement qui aurait été apporté à la présente Politique de confidentialité.

### AVIS DE MODIFICATION

<i>Date de l'avis de modification</i>	<i>Objet des modifications</i>	<i>Date de l'entrée en vigueur des modifications</i>